

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

## RÉUNION PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme Catherine DELCOURT, Commissaire d'arrondissement assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 janvier ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui est représenté par Madame Catherine DELCOURT, notre Commissaire. Merci d'être parmi nous.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. Rafik RASSAA

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.-. MM. Jean-Marie GILLON et Alexandre LEMMENS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Marc YERNA et M. Alfred OSSEMANN

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE est absente et les deux autres sont en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes au grand complet pour installer notre nouveau Conseiller.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité ; un agenda créé dans le cadre de la campagne « Pour être TipTop, je prends soin de ma santé » ainsi qu'un courrier de Madame la Directrice générale provinciale concernant votre obligation légale de déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 31 mars 2018 au plus tard.

J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller provincial, vous n'êtes pas assujetti à cette législation. Cependant, vous exercez peut-être un autre mandat par lequel vous êtes assujetti comme celui de bourgmestre, échevin, administrateur d'intercommunale ou président de CPAS.

Je vous rappelle qu'en date du 16 janvier dernier, Madame la Directrice générale provinciale vous a adressé un courrier vous demandant votre consentement pour la transmission, à CUMULEO, de renseignements relatifs au montant annuel brut perçu par chaque Conseiller provincial pour l'année 2016. Si vous n'avez pas encore retourné le talon-réponse annexé à ce courrier vers nos Services, je vous invite à le faire si possible aujourd'hui.

Je vous rappelle également qu'une réunion des Commissions conjointes consacrée à la présentation de l'état d'avancement des travaux sur le schéma provincial de développement territorial se tiendra le lundi 5 février prochain. Si ce n'est déjà fait, je vous invite à vous manifester auprès de Patrick ROUFOSSE afin de confirmer votre présence à cette réunion.

Et enfin, avant de commencer vraiment la réunion, je salue la présence des agents du Parc Naturel Hautes-Fagnes Eifel. Merci d'être parmi nous toutes et tous aujourd'hui et c'est avec beaucoup de plaisir qu'on vous retrouve avec un décor vert à l'arrière, donc pour vous ça va très bien et on vous souhaite une excellente réunion parmi nous.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

### V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial

#### **Document 17-18/175 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le District de Liège – Arrondissement de Liège – en remplacement de Monsieur Dominique DRION, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée de 7 membres comme en réfère nos articles 2 et 4 du Règlement d'Ordre Intérieur.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : M. Pierre ERLER, M. Jean-Claude MEURENS, M. Jean-Claude JADOT, M. Hans NIESSEN, M. Eric LOMBA, M. Julien MESTREZ, M. Pol HARTOG.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

\* \* \*

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée au Rapporteur, M. Julien MESTREZ, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Commissaire d'Arrondissement, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Jean-Claude JADOT et à laquelle assistaient MM. Pierre ERLER, Jean-Claude MEURENS, Hans NIESSEN, Eric LOMBA, Pol HARTOG et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH de l'Arrondissement de Liège - District de Liège afin de pourvoir au remplacement de M. Dominique DRION, démissionnaire.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Monsieur Jean-Denis LEJEUNE, né le 8 novembre 1959 et domicilié 60, rue Jean Barthélémy à 4400 FLEMALLE est premier suppléant en ordre utile sur la liste CDH du District de Liège.

Par courrier daté du 14 décembre 2017, M. LEJEUNE notifie au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Flémalle, datée du 28 décembre 2017, que M. Jean-Denis LEJEUNE réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Jean-Denis LEJEUNE à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Monsieur Jean-Denis LEJEUNE, issu du District de Liège, en remplacement de M. Dominique DRION.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité votre entrée dans notre Assemblée.

Je vais à présent inviter M. Jean-Denis LEJEUNE, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

Vous avez la parole Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci M. LEJEUNE. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite, cher collègue, la bienvenue dans notre assemblée et vous souhaite un excellent travail pour cette fin de législature au niveau de notre Conseil. On se connaît un petit peu et je sais que vous allez être particulièrement actif pour nos travaux. Un grand merci pour votre implication dans notre Institution.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que M. LEJEUNE sera membre de la cinquième Commission, en remplacement de M. DRION.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée pendant la séance sur vos bancs pendant la séance.

### **VI.- Questions d'actualité**

**Document 17-18/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au site de Bavière et en particulier le bâtiment de la « dentisterie ».**

**Document 17-18/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'annulation du 19 décembre 2017 des examens dans l'Enseignement secondaire provincial.**

**Document 17-18/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à un fait de violence envers un professeur de l'École Polytechnique de Herstal.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 17-18/A08, A09, A10).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points. Pour la première question, référencée 17-18/A08, je donne la parole à Monsieur Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

L'artiste Alain De Clerck, bien connu à Liège, s'est donné comme objectif de faire en sorte que les autorités liégeoises préservent le bâtiment dit de « la dentisterie » sur le site de Bavière. En effet, un arrêté de démolition a été signé la semaine dernière par le Bourgmestre Willy Demeyer concernant ce bâtiment, malheureusement à l'abandon depuis près de 17 ans.

Cet arrêté fait suite à de graves problèmes et manquement en matière de sécurisation du site ayant même provoqué des décès. Il est tout de même regrettable que les autorités liégeoises se soient à maintes reprises ces dernières années montrées incapables de prévoir et de prévenir la reconversion de sites patrimoniaux dignes d'intérêt.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Il y a quelque temps, j'intervenais à cette même tribune pour attirer votre attention sur l'importance de la préservation du patrimoine sidérurgique de notre région liégeoise. C'est dans une optique similaire que je désire aujourd'hui vous interpeller une nouvelle fois sur ce bâtiment de style moderniste des années 1930 qu'est la « dentisterie » au même titre que les bâtiments récemment rénovés du Val Benoit ou de la Cité Miroir et également du Palais des sports, ancienne patinoire, qui à son tour se délabre de plus en plus.

Pourquoi ce qui a été possible pour le Val Benoit et la Cité Miroir ne peut-il être possible pour la « dentisterie » depuis bientôt 17 ans ? Pourquoi ne pas avoir inclus la réaffectation de ce bâtiment à l'architecture moderniste dans le projet du Pôle Bavière ?

Si vous aviez dès le départ des réflexions autour du déplacement de la bibliothèque des Chiroux, prévu un concours d'architecture pour l'ensemble du site, peut-être y aurait-il eu, un ou plusieurs architectes qui auraient proposé un projet où la dentisterie était maintenue.

Car je vous rappelle qu'un projet précédent pour la réaffectation du site de Bavière avait inclus la dentisterie dans ses plans.

J'avais initialement terminé mes questions par : « à qui appartient véritablement ce bâtiment et Ogeo Fund est-il d'une manière ou d'une autre impliqué dans ce dossier ? ». Mais, de plus lors, j'ai depuis obtenu les réponses à ces questions : si mes informations sont correctes, la dentisterie ainsi que l'ensemble du site appartiennent au consortium « Bavière Développement » qui est, via Urbaliège, détenu à 36% par Ogeo Fund, ce qui en fait le premier actionnaire.

Si on remonte la cascade des participations, on se rend compte in fine que ce Collège pourrait clairement intervenir sur cette question. Ceci m'amène à d'autres questions : pourquoi Ogeo Fund n'a-t-il pas été plus vite pour proposer un projet sur le site ? Quelles étaient les raisons de la reprise du site par Ogeo en 2012 et comment cela s'est-il organisé ?

En fait, ce dossier ne concerne pas seulement la préservation d'un bâtiment remarquable de style Bauhaus, mais il tient aussi à la conception que l'on se fait de la politique, et dans ce cas-ci, de la politique d'aménagement du territoire de la préservation du patrimoine. J'ai l'impression que dans le cadre actuel, le citoyen a rarement le pouvoir de s'exprimer directement sur les projets mis en œuvre et/ou de co-construire un projet avec vous.

Je répète donc mes questions : pourquoi ce qui a été possible pour le Val Benoit et la Cité Miroir ne peut-il être possible aujourd'hui pour la dentisterie et depuis bientôt 17 ans ? Pourquoi ne pas avoir inclus la réaffectation de ce bâtiment à l'architecture moderniste dans le projet du Pôle Bavière ? Pourquoi Ogeo Fund n'a-t-il pas été vite pour proposer un projet pour le site ? Le Collège peut-il nous informer sur l'inertie d'Ogeo Fund dans ce dossier ? Quelles étaient les raisons de la reprise du site par Ogeo en 2012 et comment cela s'est-il organisé ? Enfin, pour terminer sur ces sous-questions, y a-t-il eu des contacts entre votre Collège, Ogeo Fund et la Ville de Liège ? Et si oui, que ressort-il de ces contacts ? Si non, nous estimons évidemment qu'une telle rencontre pourrait être opportune.

Je vous remercie pour vos réponses.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Oui, Monsieur le Président. J'ai toujours pris comme habitude ici, dans cette assemblée, de répondre aux questions qui nous sont posées et c'est le principe des questions d'actualité.

Mais, Président, il se fait quand même qu'on est face à un souci puisque le texte qui a été soumis dans les délais pour interpeller le Collège, et donc les questions qui sont posées, ne sont pas les mêmes que celles que notre collègue vient d'énoncer ici à la tribune.

Donc, je conçois bien la tentation promotionnelle de son intervention mais, excusez-moi, je souhaite rester dans le cadre des questions qui ont été posées.

Donc, si demain vous voulez m'interroger sur Ogeo Fund, interrogez-moi sur Ogeo Fund, même si je n'ai pas, et le Collège n'a pas de liaison directe avec cette structure que vous connaissez.

Je vais donc quand même vous dire, cher collègue, que le propriétaire actuel de la fameuse dentisterie, c'est La S.A. Foncière de Bavière, qui est en fait composée de trois actionnaires, le premier on l'appelle généralement Thomas et Piron mais elle a une appellation un peu différente qui est l'Espaces Promotion installé à Paliseul, j'avais pris ces ensembles d'informations pour être le plus complet dans ma réponse, ils détiennent 30% des parts. D'autre part, il y a la S.A. Compagnie d'entreprises CFE de Bruxelles, qui détient également 30% des parts et, enfin, la S.A. Urba Liège à Liège qui détient 40% des parts. Si vous faite un petit calcul simple, il y a deux sociétés qui font 60 % et une qui fait 40 %.

D'autre part, pour information complète, La dentisterie est désignée dans l'acte d'achat de la Foncière de Bavière du 12 septembre 2012, sous le nom « bâtiment hospitalier » et j'ai le cadastre mais comme je vous ferai copie de ma réponse, vous aurez le détail dans quelques instants.

Donc, vous parlez de rénovation du bâtiment du Val Benoît et de la Cité Miroir, ce qui est, évidemment tout à fait à dissocier de « La dentisterie », puisque les propriétaires de ces bâtiments sont évidemment des propriétaires des pouvoirs publics, ça a été la Ville notamment et donc, les situations ne sont pas comparables.

Notre Province de Liège n'a aucune légitimité pour s'opposer à la destruction du bâtiment. Vous savez que c'est un arrêté du Bourgmestre de la Ville de Lège pour des raisons de sécurité, vous avez-vous-même fait allusion tout à l'heure aux décès qui ont déjà eu lieu sur ce site.

D'autre part, je tiens à vous rappeler que le projet de construction d'un nouveau centre des savoirs associé à une pépinière d'entreprises, entrepris d'ailleurs par la Province depuis maintenant deux ans est un élément déclencheur dans la réaffectation du quartier d'Outre-Meuse.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Ceci représente un énorme investissement, puisque est-ce utile de rappeler qu'il se chiffre à de près de 35 millions d'euros et que l'on va construire un nouveau bâtiment de près de 11.000m<sup>2</sup>.

Les études relatives à la construction sont très avancées, et le dossier devrait être mis en adjudication en 2018. Je tiens à souligner que le montage financier de ce projet ne tient la route que grâce au soutien du FEDER et a séduit par son choix d'une nouvelle construction qui sera ultra performante au niveau énergétique.

Nombreux auraient été les inconvénients et les freins, les problèmes de coûts évidemment mais également la superficie, de l'ergonomie, l'amiante et d'autres, d'une quelconque réhabilitation de bâtiment pour ce projet qui avait d'ailleurs été refusé, le principe de réhabilitation qui avait été refusé précédemment dans le FEDER que nous avons déposé il y a une dizaine d'années et qui, à l'époque, consistait à un projet de rénovation du site des Croisiers. Notre choix a donc été d'acheter un terrain et mener une nouvelle construction.

Cher collègue, je me permets quand même, avec tact, de vous rappeler qu'en janvier 2015, c'est l'unanimité du Conseil provincial qui a soutenu cette option d'achat du terrain avec une construction et donc, vous-même, vous avez adhéré à notre choix qui avait été fixé de construire un nouveau bâtiment et donc, de ne pas intégrer la dentisterie dans le choix du terrain que nous avons acheté.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour rappeler que la Province n'est d'ailleurs pas en reste de projets ambitieux entamés depuis une dizaine d'années, que ce soit bien sûr le Musée de la Vie wallonne ou bien également le Projet de l'OM à Seraing, qui est un nouveau pôle musical.

Pour finir sur une note plus consensuelle, j'ai envie de vous dire que sur l'analyse au niveau culturel, on peut peut-être évidemment adhérer à une réflexion sur un projet d'un Musée d'Art contemporain. Initialement d'ailleurs, c'est ce qui était prévu pour la Boverie. Je tiens aussi à vous dire que le soutien à la création contemporaine sous toutes ses formes fait partie intégrante, et vous le savez, de la politique culturelle de la Province.

Et que, enfin, le lieu que sont le Pôle Bavière que l'on va construire avec l'exploratoire des possibles va être précisément un lieu d'émulation et de création destiné aux artistes. Et dans ce projet, nous aurons aussi des salles de partages, des tiers-lieux comme on l'exprime maintenant, mais également des salles d'exposition.

Donc, la vocation que nous avons du bâtiment qu'on va construire est une véritable vocation d'un pôle culturel et créatif et je terminerai simplement en vous disant que la Province de Liège ne peut pas soutenir tous les projets qui émergent en ce moment sur notre territoire.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la question suivante, reprise sous le document référencé 17-18/A09, je donne la parole à Madame Nicole DE PALMENAER.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Mme DE PALMENAER, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Commissaire d'Arrondissement, Madame la Directrice générale.

Le 19 décembre dernier, l'enseignement provincial a pris la décision d'annuler les examens de ses élèves de l'enseignement secondaire, et nous parlons ici de 9.000 élèves touchés.

Il relève de l'autonomie des pouvoirs organisateurs de décider de l'organisation ou non de journées d'examen et cette initiative a manifestement été prise dans le contexte d'une manifestation nationale organisée tant par le syndicat chrétien CSC que par le syndicat socialiste FGTB contre la réforme des pensions du Gouvernement.

Selon nos informations, la Province de Liège serait le seul pouvoir organisateur à avoir procédé de cette manière et à annuler des examens pour cause d'une manifestation nationale. Entre temps les examens annulés ont été reportés en janvier de cette année.

Mes questions sont les suivantes : Mme la Députée, pourriez-vous me dire par quoi votre Collège justifie cette décision d'annuler une journée d'examen ? Quelles sont les conséquences du report des examens pour les élèves ?

Et de plus, l'information de l'annulation des examens envers les élèves et les parents s'est faite dans un délai très court. Pourriez-vous me dire quand les parents ont été informés de la décision de donner congé aux élèves ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (de son banc).- Monsieur le Président, je souhaiterais également poser des questions. La Commission a été coupée, à 18H00 on devait absolument aller à une autre Commission et je n'ai pas eu l'occasion de poser en Commission. Vous permettez que je la pose à la tribune ?

M. LE PRESIDENT.- En principe, la question est posée puis la Députée répond et après, il y a éventuellement intervention mais...

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Vous voulez que je vienne après ?

M. LE PRESIDENT.- Non, non, venez maintenant mais c'est quand même particulier. Je veux bien, si c'est complémentaire à la question et qu'il n'y a pas de question complémentaire sinon, il aurait fallu les poser avant.

Si on sait répondre aujourd'hui, on répondra aujourd'hui sinon on répondra un autre jour ou par écrit.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Donc, je voulais intervenir en Commission mais comme on a beaucoup parlé du problème à Herstal, je n'ai pas eu l'occasion de poser plusieurs questions. Donc, c'est vrai que l'urgence de supprimer et puis, après, de reporter les examens, c'est vrai que j'ai été interpellée par plusieurs parents puisque j'habite Sprimont et donc, j'ai beaucoup d'élèves qui vont notamment à La Reid et je voulais venir justement sur le problème de La Reid.

A La Reid, ils ont été aussi supprimés puis reportés et il n'y avait pas de raison, au niveau des bus en tout cas, ce sont des bus privés et ça n'était pas du tout impacté pour les élèves donc voilà, j'aurais bien voulu savoir pourquoi toutes les écoles, surtout qu'il n'y avait pas ni les Collèges, ni les Athénées n'ont supprimé ni reporté, déjà j'étais un peu interloquée et puis, pourquoi une décision si urgente, en plus on avait Commission je pense le 11 décembre et la grève était annoncée fin novembre.

Donc voilà, j'ai vraiment été mal à l'aise de ne pouvoir répondre aux parents et parfois même à des profs qui se demandaient voilà, pourquoi et notamment la situation de La Reid. Voilà. C'est tout.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Ok, on va essayer de répondre. J'invite donc Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. On va donc parler des problèmes des bus...

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Si je dois en plus m'occuper des problèmes de la TEC...

Bonjour à tous, Sabine, si dans ma réponse tu ne trouves pas tes réponses, on en parle. Ça va ? Voilà.

Madame la Conseillère, chère Nicole. Vous m'interrogez sur le report des examens prévus le 19 décembre 2017 et rappelez, fort justement d'ailleurs, que leur organisation relève de l'autonomie du Pouvoir organisateur.

Comme vous le savez très certainement, depuis plusieurs années, l'Enseignement de la Province de Liège organise des examens durant la dernière semaine précédant le congé d'hiver.

Pour cette année scolaire, les examens se sont déroulés du vendredi 15 au jeudi 21 décembre inclus, avec une remise des points le vendredi 22 décembre.

Ce qui nous distingue bien évidemment d'autres Pouvoirs organisateurs, où les examens sont organisés plus tôt, et où les élèves sont libérés plus tôt aussi. Ce n'est clairement pas le choix de l'enseignement provincial.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

A la différence de nombreux établissements relevant d'autres Pouvoirs organisateurs, nos établissements d'enseignement secondaire ont donc été pleinement touchés par les perturbations du mardi 19 décembre.

Permettez-moi aussi d'attirer votre particulière attention sur la chronologie des événements. Initialement, des perturbations dans les transports en commun étaient annoncées, sans certitude aucune. L'annonce d'une manifestation entraînant des perturbations dans les TEC le 19 décembre a été confirmée un peu plus tard.

Dans la foulée immédiate de cette annonce, la question de l'organisation des examens nous a été posée par plusieurs Directions, qui pressentaient bien évidemment les difficultés qu'une telle action allait générer au sein de leur établissement.

Permettez-moi de rappeler que lorsque de telles perturbations sont annoncées mais surtout confirmées, il est d'usage habituel d'assurer l'accueil et l'encadrement des élèves au sein des établissements provinciaux, contrairement à ce qui a été annoncé. Il est aussi de pratique courante, par souci d'équité et pour ne pas pénaliser les élèves qui ne peuvent pas rejoindre l'école, de reporter à une date ultérieure les épreuves éventuellement prévues à cette date.

Rappelons aussi que lorsque des perturbations de ce type sont annoncées, nous enregistrons des taux d'absentéisme pouvant aller jusqu'à 80 %.

C'est donc, en toute logique et cohérence, et pour rester dans un esprit de groupe et de corps, que nous avons reproduit, strictement à l'identique, ces dispositions habituelles, bien connues des élèves et des parents. Les examens du mardi 19 décembre n'ont pas été annulés mais bien reportés à une date ultérieure, au jeudi 11 janvier 2018 en l'occurrence. Les examens prévus les mercredi 20 et jeudi 21 décembre ont quant à eux été maintenus conformément à l'horaire initial. Les points ont été remis normalement aux élèves le vendredi 22 décembre.

Un courrier aux élèves et parents a été envoyé avant les vacances d'hiver annonçant le report à la date du 11 janvier 2018. Les examens se sont donc déroulés à cette date tout à fait normalement et les points ont été ajoutés à ceux des autres examens déjà transmis le 22 décembre. De sorte que les élèves n'ont eu, bien évidemment, à subir aucune conséquence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Pour la troisième et dernière question, reprise sous le document 17-18/A10, je donne la parole à Monsieur Marc HODY, Chef de groupe ECOLO.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Commissaire d'Arrondissement.

Il y a quelques jours, un des professeurs de l'Ecole Polytechnique de Herstal a été aspergé d'une substance pas très heureuse allons-nous dire, par un ou plusieurs élèves. J'imagine que l'enquête est toujours en cours.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Dans les éditions de la Meuse de ce jeudi 18 janvier, un des professeurs interrogés s'exprime comme suit : « *Les profs sont choqués, affirme un professeur. Nous rencontrons de gros problèmes avec la Direction, on doit se justifier par rapport à tout, personne ne nous fait confiance, on doit toujours être confronté aux parents des élèves qui se plaignent. Moi-même, j'ai été agressé par deux personnes extérieures à l'établissement à l'école, il n'y a aucune sécurité et ça n'a pas changé depuis lors* ».

Pour Jonathan Fischbach, responsable du site internet enseignons.be, ce genre d'agression reste malheureusement très rare, mais les violences à l'encontre du corps enseignant, elles, sont en augmentation. Je me cite : « *L'agression physique dont il est question, c'est quelque chose de tout à fait exceptionnel. Les enseignants sont parfaitement outillés et formés pour prévenir la violence physique et verbale. Mais en revanche, l'attitude de certains élèves et de certains parents, les comportements tout à fait désagréables, méprisants, déplacés vis-à-vis du corps enseignant, eux, sont en augmentation* ».

Un arrêt de travail à la suite de cet événement a été observé par les enseignants. On peut le comprendre.

Il ne s'agit pas de s'accorder sur les chiffres car chaque agression est une agression de trop ! Malheureusement, la violence entre aussi dans nos écoles au même titre qu'elle a lieu dans la société. Il ne s'agit pas de banaliser mais de constater, finalement, un phénomène qui est malheureusement croissant.

Nous ne pensons pas que la seule sanction, bien nécessaire, ne nous méprenons pas, soit la seule réponse possible. Il faut être ferme mais ne jamais oublier que nous sommes au sein d'une école qui est un lieu d'apprentissage.

Nous avons eu un débat en cinquième Commission et je voudrais rassurer le Président du Collège, je ne vais pas ajouter des questions mais plutôt des observations, mais des réflexions car c'est un sujet extrêmement sensible, où on doit être bien compris. Parce qu'il s'agit d'être le plus précis possible parce que je pense que tout le monde fait de son mieux, là où il est.

Parfois, même si c'est un acte grave isolé, il peut constituer un moment de prise de conscience extrême qui ramène un peu chacun à ses responsabilités. Alors, la question n'est pas de se dire que fait l'école ? Que font les enseignants ? Que font les parents ? Je pense qu'il y a des responsabilités. Elles sont évidentes. Quand on nous explique que les enseignants sont outillés, qu'ils sont formés, j'ai envie de dire que cela dépend de la génération. Tous les enseignants n'ont pas reçu la même formation initiale en cette matière-là.

Nous pensons que politiquement et juridiquement, le Collège a une responsabilité. Ce n'est pas une accusation c'est, un moment donné, assumer les compétences que l'on a et faire en sorte, en tout cas, d'être un catalyseur pour restaurer la confiance et un peu d'harmonie parce que je pense que la communauté éducative, parce que on ne fait plus que enseigner maintenant, on éduque aussi, c'est beaucoup plus large et beaucoup plus complexe, a besoin d'apaisement, d'harmonie et de soutien.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Le Collège provincial peut-il informer le Conseil provincial sur les moyens mis à disposition des Directions de nos établissements afin de prévenir autant que faire se peut ce type de situation ?

En ce qui concerne ce fait précis, quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre afin, à la fois de répondre à ce fait inacceptable et d'installer un climat de confiance ?

Quels moyens sont mis à disposition de nos enseignants afin d'outiller et de former ceux-ci avec l'objectif de prévenir et de répondre à ce type de situation ?

J'en profite aussi au nom de mon groupe pour demander au Collège, avant la fin de la législature, nous avons eu des journées thématiques et des Conseils thématiques et des visites de Commissions réunies si je puis dire, sur des thèmes oh combien importants, je pense que pour une compétence qui mobilise quasi 60 % de notre budget, j'en appelle au Collège pour organiser avant le mois d'octobre en tout cas, une journée spéciale où en plus de nos réflexions mensuelles sur l'école et sur l'enseignement, on puisse véritablement aller à la rencontre concrète de nos enseignants, parce que je pense qu'il faut aussi balayer devant sa porte, nous entendons souvent parler d'école et d'éducation et d'enseignement à travers les débats que nous pouvons avoir, fort utiles et ce lieu démocratique est un débat intéressant, où on doit sortir de ce qui est écrit dans la presse, pour amener des pistes de solutions.

Donc, j'en appellerai vraiment au Collège pour réfléchir à une journée spéciale où on pourrait, en tout cas, initier une rencontre constructive avec l'école.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Madame Muriel BRUDURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Voilà.

Monsieur le Conseiller, cher Marc, vous m'interrogez donc sur le fait de violence, isolé, qui s'est produit ce mercredi 17 janvier à l'École polytechnique de Herstal. Vous vous souviendrez bien, mais bon, vous l'avez rappelé tout à l'heure, bien évidemment, pour y avoir assisté, que j'ai souhaité, d'initiative, évoquer cet incident avec les membres de la cinquième Commission ce lundi 22 janvier, ce qui a allongé nos débats. Il y a été largement commenté et je tiens ici à remercier une nouvelle fois les Conseillers pour leur contribution particulièrement intéressante et tous les échanges qui se sont produits.

Permettez-moi avant tout de rappeler la manière dont l'incident a été géré, tant par la Direction de l'École que par notre Direction générale.

L'enseignant concerné a été pris en charge immédiatement par un collègue utilement formé, qui lui a prodigué les premiers soins et ensuite par un autre enseignant qui l'a accompagné au service des urgences de l'hôpital le plus proche. Fort heureusement, et nous ne pouvons que nous en réjouir bien évidemment, les blessures physiques semblent superficielles.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

En parfaite synergie avec notre Direction générale, la Direction de l'École polytechnique de Herstal a immédiatement fait appel au « Service des équipes mobiles » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle a également décidé de réunir les enseignants pour leur présenter les premières mesures et dispositions prises et les informer des services auxquels ils pouvaient faire appel, et notamment le service provincial d'appui psychologique.

Il va sans dire que l'enseignant concerné a également été informé des différents services à sa disposition, et particulièrement en ce qui le concerne, de l'existence, au niveau communautaire, d'une cellule d'assistance en justice et/ou d'appui psychologique. Je lui ai d'ailleurs moi-même téléphoné.

Dès le lendemain matin, le Service des équipes mobiles, représenté par deux psychologues, s'est tenu à la disposition des membres du personnel pendant les deux jours qui ont suivi les faits.

Complémentairement, et au même moment, nos équipes PMS étaient à l'école, pour apporter leur soutien aux enseignants ou convier les élèves à des groupes de parole.

En ce qui concerne les moyens mis à la disposition des enseignants pour la gestion de pareils événements, il convient de citer tout d'abord les nombreuses possibilités de formation qui leur sont offertes, sur des sujets variés permettant justement une approche et une perception globales de la question. Rappelons aussi la formation que notre Centre des méthodes pédagogiques organise à l'intention des enseignants qui ne disposent pas encore d'un titre pédagogique.

Il me plaît aussi de souligner que, compte tenu des valeurs humanistes de l'enseignement provincial, et parce qu'il n'a jamais été question pour nous d'adopter simplement une posture réactive, nous avons initié, au travers d'approches multiples, plusieurs projets au sein de nos établissements, visant justement à y prévenir, même s'ils y sont rares, les faits de violence.

Je tiens à rappeler ici le projet d'approche orientante, qui vise à installer l'élève dans une posture positive face à son choix d'orientation, celui lié au climat scolaire qui se caractérise par la mise en place d'espaces de paroles régulés ou encore le projet mené en collaboration avec le Professeur Humbeeck de l'Université de Mons sur la thématique de la prévention de la violence et du harcèlement en milieu scolaire.

Comme vous pouvez le constater, s'il s'agit, comme vous le proposez, d'outiller et de former nos enseignants, il doit aussi, et nécessairement, s'agir d'outiller et de former nos élèves qui demeurent aussi, faut-il le rappeler, au centre de nos préoccupations.

Enfin, permettez-moi de souligner le climat extrêmement positif et constructif que j'ai pu noter, ce vendredi 19 janvier, lors de ma visite à l'école. Tout en saluant le travail accompli par la direction, de nombreux enseignants ne pouvaient s'empêcher de déplorer l'image qu'une certaine presse, voire quelques réseaux sociaux, donnait de leur école.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Ils étaient également nombreux à nous rapporter l'immense déception des élèves, qui se reconnaissent davantage dans l'image positive donnée la veille par quatre de leurs condisciples à l'occasion de leur participation aux « 24 heures de Dubaï » que dans celle que laisse celui qui a posé cet acte isolé.

Notre travail continue, il se renforce même. Il a déjà commencé à porter ses fruits. J'en veux pour preuve le fait que l'École polytechnique est parvenue en ce début d'année scolaire à atteindre et dépasser la norme des 400 élèves, qui nous enlève du maintien. La mobilisation des enseignants et des élèves, au lendemain de cet incident isolé, doit nous y encourager.

Je vous demande de nous aider aussi dans cette promotion et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Ceci clôt les questions d'actualité, je vous rappelle que ce sont les articles 47, 78 et 79 de notre Règlement d'Ordre Intérieur qui règlent les questions d'actualité et que si évidemment on sort des questions qui sont posées aux Députés, c'est difficile pour eux de répondre immédiatement à la question.

Donc, vous pouvez avoir une réponse écrite par après mais c'est relativement difficile d'arriver en séance et d'avoir une question qui, certes sur le sujet principal est, en guillemets « le même » mais sur la suite, c'est évidemment plus difficile. Donc, il y a des réponses à avoir. M. SPITS, vous souhaitez vous exprimer ? Vous avez le droit.

M. SPITS, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président pour votre précision.

Moi, je n'ai pas non plus de souci puisque la question était là et que la procédure a été un peu modifiée et que l'on pose une question supplémentaire parce que je crois que la démocratie y gagne.

Je crois que ce qui est important surtout, s'il y avait des réponses en plus à apporter, j'ai été un petit peu en porte à faux par rapport à la réponse de la Députée qui dit que s'il y a des réponses que tu n'as pas eues, on en parle. Je crois que s'il y a des réponses qu'on n'a pas eues, puisque la question a été posée publiquement, il semblerait logique que les réponses soient données aussi publiquement et pas en aparté. Voilà c'est tout simplement ce que je voulais dire sinon je n'ai pas de problème sur la procédure.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

### **VII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 17-18/177 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Dominique DRION, ancien Conseiller provincial.**

(Voir rapport)

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 17-18/177).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/178 : Modifications au règlement de subvention de production de courts métrages.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 17-18/178).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018****Document 17-18/179 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 17-18/179).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/180: Subsidés d'équipement touristique – Réaffectation d'une partie de la subvention 2015 accordée à l'asbl « Blegny-Mine ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 17-18/180).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions et j'en profite pour te souhaiter un bon retour parmi nous. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre première commission a analysé le dossier 180 qui traite de la réaffectation d'une partie de la subvention 2015 accordée à Blegny Mine, précisément pour la rénovation de la plaine de jeux et plus uniquement pour la nouvelle scénographie du Puits Marie.

Un Commissaire s'interroge quant à la priorité accordée à ces travaux.

Il lui a été répondu en plusieurs points.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

D'abord, parce qu'il s'agit de mettre l'ensemble de la plaine de jeux aux normes de sécurité. Ensuite, il en va dès lors de la sécurité physique des usagers, des groupes scolaires, en semaine, et des familles, le week-end. Et enfin, et ajouter à cela, la plaine de jeux est un réel atout pour le pôle d'attraction du site touristique de Blegny Mine.

Pour ces trois motifs, les aménagements de la plaine de jeux sont devenus prioritaires. La nouvelle scénographie n'est pas oubliée, assurément.

Votre première Commission s'est positionnée à la faveur de ce dossier par 8 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/AB/01 : Amendement budgétaire : Proposition d'augmentation du poste budgétaire 762/640501 intitulé « Subsidés aux institutions culturelles » - Montant : 1.008.576 € au lieu de 988.888 €.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 17-18/AB/01).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 23 janvier dernier, s'est penchée et a débattu, notamment sur l'amendement budgétaire déposé par le groupe ECOLO, document 17-18/AB/01 concernant les subsides aux institutions culturelles.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Le Commissaire rappelle que son amendement a été déposé lors de la session budgétaire d'octobre et demande une indexation des subsides aux institutions culturelles pour porter le montant de l'article 762/640501 à 1.088.576€.

Monsieur le Député signale que la réflexion d'ECOLO est basée sur le seul article budgétaire alors que plusieurs articles concernent le soutien de la Province à la culture. Nous sommes notamment organisateurs de nombreuses opérations culturelles comme « Ça Balance » ou encore le festival de la Bande dessinée. Ces organisations sont concernées par les articles budgétaires. Notez-le bien chers Collègues, c'est le 515.

De manière globale, les subsides à la culture ont été stables en 2014 – 2015, puis augmentés d'environ 100.000€ en 2016 via l'article 515 avant de se stabiliser à nouveau en 2017-2018. Il n'y a donc pas d'augmentation linéaire en la matière mais bien une augmentation par palier.

Monsieur le Député invite donc le Commissaire à retirer son amendement mais ce dernier souhaite le maintenir afin de recueillir votre avis, l'avis du Conseil.

La Commission décide de ne pas adopter l'amendement par 1 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Close-Lecocq. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, merci Monsieur ERLER pour cette retransmission de ce qui s'est dit en première Commission.

Monsieur le Député, vous comprendrez ma déception de ne pas voir mon amendement retenu, même si j'ai bien entendu votre argumentaire. Je ne suis pas vraiment convaincu que vous ayez suffisamment de moyens pour la culture, même en rassemblant les articles puisque je vous rappelle que j'étais intervenu dans le débat de ce Conseil, je pense au milieu de l'année dernière, puisque certains articles de 2016 s'étaient retrouvés, en 2017, d'une certaine façon parce que vous manquiez un peu d'argent dans le budget précédent.

La Province est amie des Communes, vous le dites souvent, la Province est aussi amie de la Culture, vu surtout les nombreux soutiens que nous accordons et souvent à l'unanimité dans ce Conseil, j'aimerais bien aussi que vous m'apportiez une réponse sur les moyens nécessaires que vous allez devoir dégager puisque, tout autour de nous, une série d'associations culturelles se sont vues raboter leur budget culturel par Mme Greoli, Ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles et que ces associations ne vont sûrement pas manquer de se tourner vers la Province donc, j'attends votre prochaine modification budgétaire pour reposer un petit peu une analyse de ces subsides culturels qui devront être certainement revus à la hausse.

Je vous remercie.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. Mottard. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (de son banc).- Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Par rapport à l'objet même du dossier, je pense que l'intervention de Pierre ERLER correspondait assez bien à la discussion de notre Commission. Pour le dossier des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur le Président, je propose que nous abordions cette thématique lors d'une prochaine Commission qui me semble être l'endroit le plus facile pour pouvoir discuter des différents dossiers concernés.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président, nous prenons note de votre suggestion. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission, qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 17-18/AB/02 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire à définir visant à l'organisation d'une consultation populaire relative à l'avenir de la Province de Liège – Montant : à préciser.**

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 17-18/AB/02)

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé un débat. J'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître des conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. GEORGES, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous avons en première Commission de ce mardi 23 janvier 2018 à analyser notamment l'amendement budgétaire déposé par Monsieur le Conseiller provincial Rafik RASSAA.

Cet amendement était intitulé : « Création d'un article budgétaire (à définir) visant à l'organisation d'une consultation populaire relative à l'avenir de la Province de Liège ». Le montant était à préciser.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Notre première Commission a attendu le dépositaire de cet amendement afin qu'il puisse apporter les compléments d'information éventuels à cet amendement. Notre attente a été vaine car le dépositaire de cet amendement, lui-même membre effectif de cette première Commission, a brillé par son absence. Notre première Commission a malgré tout entamé, dans ces conditions particulières, l'examen et la discussion de cet amendement portant la référence 17-18/AB/02.

Monsieur le Député provincial - Président, Monsieur Paul-Emile MOTTARD, nous a rappelé la grande réflexion qui a été engagée par l'Association des Provinces Wallonnes, réflexion entamée bien avant la dernière crise qui a touché la Région Wallonne, réflexion engagée sous l'éclairage de la nouvelle Déclaration de Politique Régionale.

C'est Monsieur le Professeur Christian BEHREND de l'Université de LIEGE qui est chargé de cette étude importante, étude qui devra faire l'objet d'un premier rapport pour mars 2018.

La réflexion sur le sujet étant donc déjà bien engagée, notre première Commission s'est prononcée par 8 voix contre cet amendement et 2 abstentions.

Monsieur le Président, Chers Collègues, Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous allons nous abstenir sur cet amendement, outre l'absence, nous n'avons pas à nous étendre sur l'absence de son dépositaire.

Sur la forme, nous sommes évidemment favorables à tout ce qui ajoute de la démocratie. Sur la démocratie directe, il faut être prudent, on sait bien qu'une consultation populaire n'est pas un referendum, il faut être prudent sur la manière dont on pose la question, le moment où l'on pose la question, celui qui pose la question.

Alors, au-delà de ça, organiser une consultation populaire, finalement, est-ce que cela peut se résumer de manière binaire « êtes-vous pour ou contre la Province de Liège ? ». Nous trouvons ça ridicule, je pense que le débat mérite beaucoup mieux qu'un oui ou qu'un non, sur le seul territoire de la province de Liège. Je pense que le débat doit être beaucoup plus large. Si consultation populaire il devait y avoir sur l'avenir des Provinces, je pense que c'est trop réducteur de parler de la Province de Liège, évidemment. Je pense que se poser nous-mêmes cette question-là est un peu particulier, je pense que ce débat-là devrait au moins avoir lieu au Parlement wallon, me semble-t-il, et est-ce qu'une consultation populaire serait la meilleure façon d'obtenir la réponse, je dirais, la plus intelligente dans l'intérêt général ?

C'est pour ça que l'idée est séduisante concernant la consultation populaire elle-même, pourquoi pas, sur d'autres questions de compétences provinciales mais sur la consultation populaire en tant que question existentielle sur l'avenir ou non de la Province de Liège, nous ne pensons pas que ce soit véritablement la meilleure question qui soit donc, nous nous abstenons à la fois pour dire oui à cette technique de la consultation populaire mais ce oui est largement

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

nuancé par le fait que nous estimons que ce ne soit pas forcément la meilleure question qui soit.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 17-18/181 : PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 6 février 2018 – Régularisation de la situation juridique spécifique aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.**

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 17-18/181).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite le rapporteur, M. Julien MESTREZ à nous en faire connaître des conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Commissaire d'Arrondissement, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Députées provinciales et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Réunie ce 24 janvier 2018, votre deuxième Commission a examiné le point 17-18/181 intitulé « Publifin : Assemblée générale extraordinaire fixée au 6 février 2018 - Régularisation de la situation juridique spécifique aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 ».

Le Secrétaire général de Nethys expose qu'à la suite de l'annulation par la tutelle de l'approbation par l'Assemblée générale des comptes 2015, une concertation a eu lieu avec la Ministre de tutelle et avec l'Administration, au terme de laquelle il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 février d'approuver une nouvelle fois les comptes 2015 tels que déjà approuvés, et de retirer le recours au Conseil d'Etat introduit par Publifin contre la décision de la tutelle d'annuler l'approbation par l'Assemblée générale des comptes 2015 et d'approuver les comptes 2016, l'Assemblée générale de juin 2017 n'ayant pu être valablement convoquée comme suite aux péripéties relatives à la présence d'un représentant au PP au CA.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Il précise que les comptes 2016 reprennent en créances le montant de 288.892,00 € réclamé aux membres des Comités de secteur. Enfin, que les dividendes pour l'exercice 2016, à 39.240.757,02 € sont quelques 2 millions plus élevés que prévu dans le plan stratégique, comme suite à un dividende exceptionnel de 1,8 millions dû aux bons résultats de l'exercice et à l'affectation d'une partie des 288.892 € à récupérer, diminués des impôts.

A la suite de ces opérations, Publifin va pouvoir se remettre dans les clous du calendrier traditionnel d'approbation des comptes.

Un Commissaire, constatant qu'une Commune s'est prononcée à l'unanimité contre l'approbation des points portés à l'ordre du jour, s'interroge sur ce qu'il pourrait bien répondre aux personnes qui l'interrogent.

Il lui est répondu qu'il faut distinguer les plans juridiques et politiques. Sur le plan juridique, il faut constater que les comptes sont le reflet fidèle de ce qui s'est passé, justifié et contrôlé. Ne pas les approuver mettrait en péril la viabilité de la société.

Sur le plan politique, on peut critiquer les décisions prises, mais à cet égard il faut rappeler qu'un très gros travail d'analyse est en cours.

Un autre Commissaire s'interroge sur les motifs qui permettent de croire qu'en représentant les mêmes comptes, la tutelle va les approuver.

Le Secrétaire général précise que la solution proposée résulte d'un accord avec la tutelle et l'administration régionale : d'une part, on introduit la récupération dans les comptes 2016, et d'autre part, on retire la plainte introduite au Conseil d'Etat contre, je cite : « l'illégalité prétendue », plainte qui, selon le Secrétaire général, ne manque pas d'arguments de poids.

Un autre Commissaire interroge : si on considère que la plainte au Conseil d'Etat a de bonnes chances d'aboutir, pourquoi dès lors récupère-t-on les sommes versées aux membres des Comités de secteur ?

Il lui est répondu que la décision du Conseil d'Etat ne tombera pas avant un temps certain, encore au moins deux ans, et qu'entre-temps, les comptes ne peuvent pas être approuvés, ce qui met l'entreprise en péril. Il convenait que chacun fasse un pas vers l'autre. Et le remboursement était réclamé à cor et à cris par la Commission d'enquête. La solution intervenue est une transaction, qui met fin à un litige potentiel sans reconnaissance de faute.

Le vote rapporte 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

C'est une Lapalissade que de dire que ce dossier est complexe. Nous allons demander la division du point parce que dans cet ordre du jour, et c'est un moment démocratique important, il y a des points qui sont politiquement acceptables et d'autres pas. Nous sommes une assemblée politique, où les votes ont une portée politique évidemment.

Concernant le retrait du recours devant le Conseil d'Etat, nous allons voter « oui » parce que nous estimons effectivement que même si les remboursements ne sont pas nécessaires, finalement pourquoi aller contester les décisions d'approbation des comptes dès lors que même si elle est partielle, la solution a été apportée et que cet Arrêté du Gouvernement wallon n'a plus lieu d'être.

En ce qui concerne la répartition statutaire, rémunération du capital – distribution d'un dividende exceptionnel, nous allons voter oui, il est légitime évidemment que les Communes puissent profiter de leur apport et de la rétribution de cet apport bien nécessaire aux budgets communaux.

En ce qui concerne les autres points, approbation des comptes, je ne vais pas faire une énumération complète mais concernant les comptes 2015, 2016, nous allons nous abstenir parce que le raisonnement c'est de dire, sauf à le prouver mais pas d'indice donc il ne faut pas sembler-il imaginer tout et n'importe quoi, je crois qu'il faut être sérieux, nous n'avons aucun indice pour dire que les comptes ne sont pas exacts. Donc, nous allons nous abstenir pour une raison, c'est que nous estimons que les montants qui ont été régularisés, les montants en remboursement qui ont été réinjectés ne sont pas suffisants et donc, l'abstention est une expression politique pour dire « oui, il y a eu transaction, oui il y a eu commencement de solution mais insuffisante ».

Concernant la décharge à donner aux administrateurs lors de l'exercice 2016, force est de constater que tout le monde n'a pas joué dans la même pièce. Tous les administrateurs ne se sont pas comportés de la même façon et n'ont pas la même responsabilité, n'étaient pas tenus par les mêmes accords et par le même rapport de force et puis, je ne suis pas dans la tête de tous les administrateurs de l'époque et bien malin serait celui qui pourrait dire mais moi je n'accorde absolument aucune décharge à tel administrateur parce que je le mets dans le même panier que les autres.

Et nous allons nous abstenir, parce que nous n'avons aucun doute sur le fait qu'une majorité va se dégager pour décharger les administrateurs mais en tout cas, c'était aussi un message politique pour dire il y a des administrateurs qui ont tenté, imparfaitement peut être, d'infléchir certaines décisions et qui n'avaient absolument, je dirais, aucune clé pour peser dans le rapport de force, contrairement à d'autres administrateurs, et cette abstention c'est une abstention politique pour dire c'est ça qui est important pour l'avenir, faisons attention la responsabilité d'administrateurs est importante et c'est pour ça que nous avons demandé la division du point pour être dans la nuance et pour être, finalement, dans l'appréciation politique constructive, même si il y a évidemment de notre point de vue des choses perfectibles, tout n'est pas fait, je crois que en tout cas par rapport à ce que j'ai pu connaître personnellement dans le passé, il y a des points d'amélioration indéniables, je vous le dis Monsieur le Président, il y a des choses avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord et que nous ne partageons pas, il y aura un autre débat très important sur l'architecture du groupe et sur comment on organise

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

l'actionnariat dans le futur et dans quoi continuons-nous à investir à Liège, au niveau des différents pôles, mais ça ce n'est pas l'objet évidemment de ce vote donc je vous réserve ce moment démocratique que nous aurons d'ici, me semble-t-il, j'espère en tout cas, avant le mois de septembre, à mon avis au mois de juin.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pour que ce soit clair, à la fois pour nous et pour nos services qui doivent rapporter nos résultats, je vais scinder le document dans les 11 questions qui sont posées de façon à ce qu'on puisse clairement se positionner et qu'évidemment on puisse établir la résolution en fonction du vote du Conseil provincial. Tout le monde est d'accord ? C'est la façon de procéder.

### **Nous passons donc au vote séparé sur chaque point :**

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur le retrait du recours devant le Conseil d'Etat relatif à l'Arrêté d'improbation des comptes 2015 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Résultat du vote : unanimité

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2015 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur les rapports de gestion 2016 du Conseil d'administration sur les comptes annuels et comptes consolidés ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur le rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1523-13 §3 du CDLD ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur les rapports 2016 du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels et comptes consolidés ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2016 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur la répartition statutaire telle que proposée en matière de :

- Rémunération du capital ;
- Distribution d'un dividende exceptionnel ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Résultat du vote : unanimité

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur la décharge à donner aux Administrateurs lors de l'exercice 2016 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission concernant l'accord sur la décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes lors de l'exercice 2016 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution en fonction des résultats des votes établis.

### **Document 17-18/AB/03 : Amendement budgétaire : Proposition d'indexation du poste budgétaire (352/640705) libellé « Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne » - Montant : 52.000 € x indexation.**

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 17-18/AB/03)

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé un débat. J'invite le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître des conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 24 janvier. Le point 17-18/AB/03 de l'ordre du jour de la Commission était consacré à l'examen d'un amendement budgétaire relatif à la proposition d'indexation du poste budgétaire libellé « intervention dans le projet de centre de secours médicalisé de Bra-Sur-Lienne ».

Le Commissaire qui avait déposé l'amendement budgétaire a précisé qu'à défaut d'augmentation, il demandait que le montant du subside soit au moins indexé.

Madame la Députée a répondu que, le Centre était soutenu par la Province de Liège depuis ses débuts, que plusieurs organismes dont les subsides avaient été regroupés en un seul article budgétaire avaient vu leurs subsides diminuer de 10%. Qu'au contraire, le Centre continuait de bénéficier d'un article budgétaire nominatif et spécifique et que ce subside n'avait pas été diminué ; que le Centre avait, en outre bénéficié de plusieurs aides complémentaires pour des actions de communication, pour l'achat d'un monitoring... et que ces aides représentaient plus que l'indexation du subside ; que pour ces différentes raisons, il n'était pas possible d'accepter cet amendement.

Un Commissaire a souhaité avoir une précision sur ce que représentait, au bas du document, ce qu'il a qualifié de « ratchacha » et que d'autres ont qualifié de « craboutcha » liégeois ou encore de « gribouillis ». Il fut répondu que le document avait été rédigé, en séance, sur une feuille de brouillon, permettant ainsi une deuxième vie à cette feuille.

L'amendement a été rejeté par 8 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 17-18/182 : Modification du règlement unique portant statut et mode de rétribution des collaborateurs occasionnels.**

**Document 17-18/183 : Modification des articles 31 et 32 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 17-18/182, 17-18/183) ont été regoupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. André STEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission a examiné ce mardi les documents 17-18/182 et 183. Le premier concerne la modification du règlement unique portant statut et mode de rétributions des collaborateurs occasionnels.

Après que le Président rappelle le contenu du document et la modification, un Commissaire s'interroge sur la longueur de la période d'engagement et le caractère éventuellement récurrent de ceux-ci.

Le Député lui répond qu'il s'agit des collaborateurs appelés jusqu'ici « vacataires » et que les périodes sont très variables. Il précise qu'un tableau est tenu où le caractère récurrent peut être décelé.

Le mois qui précède l'année des d'engagement, une liste identifie la nature des prestations et les noms des prestataires. On peut ainsi établir la liste pour chaque prestation, la période couverte et la rémunération.

Le même Commissaire demande quel est le montant consacré à ces occasionnels. L'administration répond que dans le budget 2018, un montant de 4.900.000 € est prévu. En ce qui concerne l'exercice 2017, dès que le rapport sera établi, il sera communiqué avec les périodes, les noms et les rémunérations.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Le second document concerne la modification des articles 31 et 32 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.

Ici aussi, le Président rappelle le contenu du document et de la modification. Un Commissaire demande si la modification a pour but de supprimer des difficultés, voire des injustices ou s'il s'agit d'une simple mise à jour.

Le Député informe que cette modification répond aux vœux de beaucoup et peut, le cas échéant, réparer certaines injustices en offrant à tous la possibilité de se présenter à l'examen d'avancement. Cette modification a reçu l'assentiment de tous les syndicats.

Le même Commissaire demande combien il y a eu d'injustices ? Le Député répond qu'il s'agit plutôt de mettre fin à une frustration réelle et répète que cette modification est accueillie très favorablement.

Les deux propositions sont adoptées par 9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non, M. HODY me demande que l'on scinde les deux points.

Donc, sur le document 17-18/182 :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Donc, sur le document 17-18/183 :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/184 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Mosquée BARBAROS HEYRETTIN PASA CAMII à Malmedy.**

**Document 17-18/185 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2016 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny.**

**Document 17-18/186 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge à Verviers.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 17-18/184, 185, 186) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/187 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Association Francophone de Tennis ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 17-18/187). Monsieur André STEIN se retire car risque de conflit d'intérêt.

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 17-18/188 : Désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 17-18/188).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 17-18/191 : Approbation des termes de la concession domaniale relative à l'occupation d'une partie du Quartier militaire Saint-Laurent par le Centre d'accueil socio-sanitaire.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 17-18/191).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite le rapporteur, Mme Marie DUBOIS à nous en faire connaître des conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Mme DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre Commission a débattu du document 17-18/191 qui concerne l'approbation des termes de la convention domaniale relative à l'occupation d'une partie du Quartier militaire Saint-Laurent par le Centre d'accueil socio-sanitaire.

Le Collège provincial propose au Conseil provincial de prendre connaissance des termes de prise en location d'une partie de la Caserne Saint-Laurent, deux étages restants, bâtiment M, et une aile au fond à droite, bâtiment V, afin de pouvoir y déployer les services provinciaux du Centre d'accueil socio-sanitaire. Pour se faire, il est nécessaire d'y faire réaliser des travaux. C'est un dossier important et complexe en discussion avec la Ville de Liège.

Le Député Denis ajoute que le Fédéral, donc la Défense et l'Armée, pourrait vendre le site dans les mois/années à venir et que la valeur totale de la location pourra diminuer le prix d'achat, environ 50.000/ans, si la Province de Liège venait à s'en porter acquéreuse.

Un Commissaire s'inquiète sur l'état de l'isolation qui nécessitera des travaux. Il lui est répondu que dans une partie, il faudra refaire l'électricité et que dans l'autre, elle est à l'état de gros œuvre. Il est ajouté que c'est un bâtiment non-classé, donc il y aura certaines libertés dans la manière dont les travaux sont réalisés. Il a été décidé de réaliser une isolation thermique au niveau de la crèche, bâtiment M, et d'isoler le mur extérieur.

Ensuite, une Commissaire s'interroge également et demande si le montant des travaux sera également déduit d'une éventuelle acquisition du site, car ce montant est 10 % du prix estimé de la vente. On lui répond qu'une indemnité est prévue mais qu'elle reste à discuter, voir article 15 de ladite convention. Il lui est également indiqué qu'un pouvoir public a la possibilité d'exproprier et ainsi d'éviter une vente aux enchères.

Une Commissaire s'inquiète aussi sur le sort de différentes ASBL présentes sur le site, à savoir si elles auront le droit de rester, mais il lui est répondu qu'elles sont logées hors des bâtiments présents dans la convention.

Une Commissaire se questionne sur l'urgence de ces travaux et revient sur le fait qu'on n'a aucune garantie quant à une priorité pour une éventuelle future acquisition du site. Il lui est également mentionné que la convention serait un acte précaire puisqu'il est signé par un Général qui ne sera peut-être plus là dans les mois ou années à venir.

On lui répond que c'est une continuité du service public et que cela ne changera rien à la convention présentée. Une estimation du bien serait vraisemblablement demandée au comité d'acquisition par la Défense dans les semaines/mois à venir. On lui indique également que l'interprétation de l'article 15 représente la volonté de protéger le concessionnaire, à savoir la Province de Liège.

Le Commissaire revient sur le statut du concessionnaire et demande si celui-ci est bien légal. On lui répond que oui, car la concession domaniale concerne une propriété publique, du domaine militaire bien entendu, et que par conséquent, le droit commun ne s'applique pas. C'est

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

une procédure familière pour la Défense. C'est la procédure choisie pour ce type de demande de mise à disposition de locaux. Celle-ci a été validée tant par les services juridiques de la Défense que de la Province de Liège.

La concession/convention contient une option éventuelle d'achat possible pour la Province de Liège. Ainsi une Commissaire s'interroge également sur la superficie totale du site. Il lui est répondu que celui-ci est environ 20 fois supérieure à la location, c'est-à-dire 28.000 m<sup>2</sup> de terrain et 22.000 m<sup>2</sup> de surface bâtie.

A la suite de cette réponse, il est émis la possibilité que, dans le cadre d'une éventuelle future acquisition, de regrouper certains services au sein même de ce site jugé exceptionnel et que l'objectif est que ce dernier reste au sein même du secteur public.

Le point concernant la location de ces deux bâtiments pour y installer le Centre d'accueil Socio-sanitaire a été voté par 7 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour la qualité de votre rapport. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/AB/04 : Amendement budgétaire : Proposition d'augmentation du poste budgétaire 610/640444 intitulé « Soutien à la recherche scientifique » - Montant : à préciser (au lieu de 35.000 €).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 17-18/AB/04).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vue des explications et informations données en Commission.

**Document 17-18/189 : Modification du Cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 17-18/189).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Eric LOMBA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LOMBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission a examiné le document 17-18/189 portant sur la modification du Cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux.

Un membre s'est interrogé sur l'objectif poursuivi par cette modification, se demandant s'il s'agissait d'une mise en conformité ou d'une modernisation ?

Il lui est répondu qu'il était nécessaire de préciser l'orientation administrative ou pédagogique de la fonction.

Le membre s'interroge également sur la raison de présenter sous forme de 3 + 1 plutôt que 4.

Il lui est répondu que c'est présenté ainsi pour plus de clarté et faire ressortir qu'il s'agit d'un simple glissement de fonction.

Le point a été adopté par 5 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Simple petite remarque pour vous expliquer pourquoi le groupe ECOLO va s'abstenir sur ce point 21 et aussi sur le 22 qui suit, c'est-à-dire 189 et 190.

Alors, nous comprenons bien la volonté du Collège de se mettre en conformité sur le cadre et sur les statuts du personnel mais les choix qui sont faits, et après avoir posé des questions, nous paraissent un petit peut être une adaptation des cadres et des statuts en fonction des personnes qui occupent ces postes. Or, selon nous, une bonne gestion des

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

ressources humaines nécessite en fait le contraire, d'abord c'est un cadre et puis, en suite, recruter sur base du profil de fonction.

Simplement nous souhaitons attirer votre attention sur cela. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/190 : Modification de l'annexe XI du statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 17-18/190).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII.- Mise à l'honneur – décoration de 5 Conseillers provinciaux****Remise d'une distinction honorifique dans les Ordres nationaux à Monsieur Julien MESTREZ, Conseiller provincial****Remise d'une plaquette d'honneur de la Province de Liège à Madame Myriam ABAD-PERICK, Conseillère provinciale, et à Messieurs Gérard GEORGES, Claude KLENKENBERG, Julien MESTREZ et Jean-Claude MEURENS, Conseillers provinciaux.**

M. LE PRESIDENT.- Points 23 et 24 de l'ordre du jour actualisé, que je vous propose de regrouper.

Il s'agit, ici, de rendre hommage à des collègues qui consacrent une partie de leur existence à la vie publique, et plus particulièrement, à notre belle institution provinciale.

Cinq Conseillers vont être décorés, il s'agit de Monsieur Julien MESTREZ, qui se verra décerner une distinction dans les Ordres nationaux ainsi qu'une plaquette d'honneur de la Province de Liège ; Madame Myriam ABAD-PERICK, Messieurs Gérard GEORGES et Jean-Claude MEURENS, et moi-même, membres actuels de notre Assemblée, qui recevront une plaquette d'honneur de la Province de Liège.

Si vous le permettez, nous allons tout d'abord procéder à la remise de la plus haute distinction qui sera décernée aujourd'hui, à savoir la Croix d'Officier de l'ordre de Léopold.

Celle-ci est décernée par arrêté royal à Monsieur Julien MESTREZ, 10 ans après sa prise de rang au titre de Chevalier de l'Ordre de Léopold dont il est évidemment déjà titulaire.

Monsieur MESTREZ, Cher Julien, quel plaisir de te remettre ce jour non pas une... mais deux décorations !

La Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold, d'une part, qui t'est décernée par arrêté royal et dont la prise de rang est fixée au 15 novembre 2017, mais également la plaquette d'honneur en argent qui t'est attribuée par la Province de Liège. Ces décorations te sont toutes les deux remises en récompense de tes 25 années de travail au sein de notre Assemblée.

Licencié et agrégé en histoire de l'Université de Liège, tu as enseigné à l'Athénée royal d'Eupen de 1973 à 1988, puis tu es devenu préfet des études en 1988, je m'en souviens fort bien.

Dès l'âge de 26 ans, tu t'engages dans la vie politique de ta ville, Verviers, et deviens Conseiller communal du groupe PS durant 20 ans, de 1984 à 2004. Tu y exerces également le mandat d'Échevin de 1995 à 2004.

En même temps, tu t'investis à la Province de Liège en qualité de Conseiller provincial de 1985 à 1994 et depuis octobre 2000 jusqu'à ce jour.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Député permanent, puis provincial, de 2004 à 2012, tu t'es vu confier des attributions aussi diverses que sont le Tourisme, les Intercommunales, l'Économie, les Affaires économiques, l'Agriculture, l'Informatisation et la Tutelle.

Passionné de culture et de lecture, tu es l'actuel Président de la Régie provinciale autonome « Les éditions de la Province de Liège », fonction dans laquelle tu t'investis sans compter, avec toute la détermination et la ferveur qui te caractérisent.

Monsieur le Conseiller provincial, cher Julien, félicitations pour ton investissement et ta longévité au sein de cette Assemblée.

Je t'invite à présent à nous rejoindre afin de recevoir la plaquette d'honneur en argent de la Province de Liège pour tes 25 ans de mandat au sein de notre Assemblée, ainsi que la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold. Félicitations Julien et merci pour tout !

(Applaudissements et remise d'un brevet, d'une médaille et d'une plaquette)

M. LE PRESIDENT.- Nous allons à présent procéder à la remise des plaquettes d'honneur décernées à quatre membres de notre Assemblée.

Monsieur GEORGES, mon Chef de groupe, cher Gérard, cela fait 30 ans que tu sièges sur nos bancs. Autant d'années d'investissement au service de notre Province et de ses citoyens, cela vaut la peine d'être souligné !

J'ai le plaisir aujourd'hui de te remettre, avec M. le Député provincial – Président, la plaquette d'honneur en or qui t'est décernée par la Province de Liège pour ces 30 années de travail au sein de notre Assemblée.

Licencié en Education physique, c'est tout naturellement dans le domaine des Sports que tu as fait tes premières armes, tantôt en qualité de Professeur d'Education physique, tantôt, en exerçant les fonctions de Directeur dans divers centres sportifs ou encore, en endossant à plusieurs reprises le bonnet d'entraîneur de natation.

Épicurien amateur de gastronomie et de mets délicats, tu as également exercé la fonction de Directeur de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège, durant de nombreuses années.

Ta carrière politique débute le 18 décembre 1987 où tu es élu Conseiller provincial en tant que représentant du Parti Socialiste pour le district de Liège... et depuis ce jour, tu n'as plus quitté notre Assemblée.

Tu accèdes à la Présidence du Conseil provincial le 29 novembre 1991, et exerce cette fonction jusqu'en octobre 2000, avec fermeté certes mais toujours avec courtoisie.

C'est avec, toujours, le même aplomb que tu occupes depuis 2000, le siège de Chef du groupe de notre parti.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Bien que tu te sois mis au clavier et à la souris, tes outils de prédilections restent le crayon et le papier ce qui ne t'empêche pas de continuer à t'impliquer totalement dans tout ce que tu fais.

D'une gentillesse exemplaire et profondément humain, tu es un homme à l'écoute de tous, en toutes circonstances et doté d'un grand sens de l'humour et de la répartie.

Monsieur le Chef de groupe, cher Gérard, je te félicite et t'invite à t'avancer vers nous afin de recevoir la plaquette d'honneur en OR de la Province de Liège.

(Applaudissements et remise plaquette)

M. LEPRESIDENT.- Madame ABAD-PERICK, chère Myriam, cela fait maintenant un peu plus de 25 ans que tu sièges sur nos bancs.

Infirmière hospitalière de formation, un choix professionnel sans aucun doute lié à ta personnalité, tu es, tout le monde s'accorde à le dire, une femme généreuse, dévouée et proche des gens.

Mais tu es aussi une passionnée de politique. De 1995 à 2009, tu as fonctionné comme Attachée dans divers Cabinets ministériels et notamment en qualité de Responsable de la Cellule sociale du Ministre régional wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, de 2003 à 2009.

Très impliquée, depuis 1982, dans la vie politique de ta commune Blegny, tu y as exercé le mandat de Conseillère communale et y exerces, depuis 1994, le mandat de Première Échevine. Soulignons également que, depuis 2015, tu officies à la fois comme Première Échevine et comme Présidente du CPAS, un bel exemple en matière d'économie pour ta commune.

Spontanée, ça c'est vrai, joviale, infatigable femme « de terrain », tu es aussi dotée d'un franc-parler qui n'aura échappé à personne et d'un sens politique aigu.

Tu fais ton entrée au sein de notre Assemblée provinciale en octobre 1985 et y sièges jusqu'en octobre 1994, avant d'y revenir en octobre 2000, puis d'y exercer la fonction de deuxième Vice-présidente et d'accéder à sa présidence le 27 novembre 2009. Enfin, depuis le mois d'octobre 2012, j'ai le plaisir, et ça c'est vraiment vrai, de t'avoir à mes côtés en tant que Première Secrétaire.

Merci et félicitations Myriam, Madame la Première Secrétaire !

Je t'invite à présent à nous rejoindre afin de recevoir la plaquette d'honneur en argent de la Province de Liège pour tes 25 ans de mandat au sein de notre Assemblée.

(Applaudissements et remise plaquette)

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

M. LE PRESIDENT.- Monsieur MEURENS, Cher Jean-Claude, tu reçois, aujourd'hui, ta première plaquette d'honneur de la Province de Liège en récompense de tes 20 années passées au sein de notre Assemblée.

Bien que tu ais fait carrière comme réviseur à la conservation des hypothèques de Verviers, tu avais pourtant démarré dans un tout autre registre, comme chanteur et compositeur d'un groupe musical bien connu dans les années '70. En 1978, tu as même participé à la finale du grand festival de la Chanson française organisé à Spa, face à des concurrents tels que les chanteurs Renaud et Francis Cabrel.

Petit-fils de Clément Meurens, Bourgmestre d'Aubel de 1931 à 1946, et fils d'Alexis Meurens, Échevin de 1958 à 1982... la politique, chez les Meurens, c'est une histoire de famille !

C'est donc tout naturellement, que tu te lances en politique, dans les années '80. Années durant lesquelles on te retrouve à plusieurs reprises sur les listes du parti libéral.

C'est en octobre 1994 que ton but est atteint : tu es élu Bourgmestre d'Aubel, fonction que tu exerces depuis bientôt 24 ans.

Homme de terrain, tu optes toujours pour la proximité et les actions concrètes et efficaces, les privilégiant de loin aux longs discours.

Elu Conseiller provincial en 1991, tu as été Vice-président du Conseil de 2000 à 2003 et Président de 2003 à 2006, avec une interruption de quelques années pour exercer le mandat de Député wallon et à la Communauté française.

Cher Jean-Claude, j'ai une anecdote avec toi, j'hésitais à la raconter mais je vais le faire. Si, si ! Souviens-toi à l'inauguration de ton hall sportif où feu Michel Daerden était là, j'étais là évidemment et on attendait le Bourgmestre pour commencer.

Ce jour-là, il y avait une messe de mariage et tu étais en train de chanter à ce mariage. Un moment donné, Michel me dit « Mais il est où le Bourgmestre ? » donc je demande à tes collaborateurs qui répondent que tu vas arriver et que tu es en train de chanter.

On s'est dit que cela allait durer 5 minutes ou 10 minutes. Que nenni, c'était un long mariage et nous avons attendu 40 minutes. Un moment donné, Michel Daerden me dit « tu crois qu'on doit vraiment rester ? ». Tu te souviens de cette anecdote-là ? J'ai trouvé ça formidable, détendu il est arrivé, il avait fait son mariage et puis on a pu inaugurer son hall sportif.

En tout cas Jean-Claude, merci pour tout ce que tu fais pour notre institution et c'est avec plaisir que nous allons te la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège.

(Applaudissements et remise plaquette)

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Je vais clôturer, Claudy vient près de moi évidemment, ne sois pas timide, tout ce que je vais dire est vrai donc... Enfin ! Comme dirait mon collègue Content...

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

(Rires)

Donc, je remets la plaquette d'honneur en bronze pour les 20 années passées et que tu passes ici, à la Province.

A priori, rien ne destinait Claudy à être devant nous un jour puisque il a commencé sa carrière professionnelle et pendant 25 ans, il a été conducteur de train à une époque, faut-il le dire, où les trains arrivaient à l'heure.

C'est aux côtés de notre ancien collègue d'ailleurs, André GROSJEAN qui a été Président du Conseil aussi, que tu as été élu pour la première fois, en 1988, à Welkenraedt. Tu y as occupé le poste d'échevin jusqu'en 2002, année à laquelle tu as été désigné Bourgmestre de ta commune, fonction que tu exerceras jusqu'en 2012. Tu y es toujours Conseiller communal faut-il le dire...

Depuis 2003, tu es également Président fédéral du Parti socialiste de l'Arrondissement de Verviers, je ne sais pas si c'est la chose la plus extraordinaire à souligner mais en tout cas, nous allons le rappeler.

Elu Conseiller provincial en 1990, tu as siégé sur nos bancs jusqu'en 2000, avant de revenir en 2006 et c'est le 26 octobre 2012, que tu te vois attribuer la conduite des travaux de notre Assemblée en devenant donc notre Président. Dans la foulée, tu deviens donc Président de la SPI.

Marié à Carine et papa de 2 filles, Julie et Barbara, tu es aussi un homme d'écoute, sensible et de conviction. Très attaché à la Province, tu ne manques pas de défendre notre Institution dès que tu en as l'opportunité.

Tu aimes également la bonne chair, faut-il rappeler que ton papa était d'ailleurs boucher et donc que, bon sang ne saurait mentir. Autre passion que tu as c'est le jardinage et le jardin est ton havre de paix, tu y passes beaucoup de temps et notamment à l'entretien de ta pelouse et également tu la testes régulièrement, ce qui permet également d'enchaîner sur une autre passion qui est la tienne, qui est la tienne qui est le Standard.

M. LE PRESIDENT.- Moins maintenant mais bon...

M. MOTTARD, Député provincial-Président.- Mais c'est une chute dramatique ça ! Donc, le Standard, ou le calendrier en tout cas de la saison a une bonne place dans ton agenda.

Conseiller communal, Echevin, Bourgmestre, Conseiller provincial, Président... et tu es même Roy. Et oui, je peux le dire, tu as été deux fois Roy de la Société Royale de Tir Saint-Jean de Welkenraedt dont tu es un membre actif. Et il me revient d'ailleurs que chaque année, tu rêves être de nouveau, pour une troisième fois Roy. Et donc, comme l'adage populaire dit « jamais deux sans trois », nous allons être optimistes et donc, cher Président, je suis heureux de te remettre cette plaquette d'honneur de bronze pour tes 20 ans au Conseil.

(Applaudissements - Remise de la plaquette par M. le Député provincial - Président)

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

M. LE PRESIDENT.- Je vous promets que si je suis une troisième fois Roy, je vous inviterais toutes et tous à la réception. Attention, c'est au mois de juillet donc...

(Rires)

**Document 17-18/176 : Octroi du titre honorifique de ses fonctions à Monsieur Dominique DRION, ancien membre du Conseil provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Dominique, pour recevoir le titre honorifique de sa fonction de Conseiller provincial, il faut répondre à deux conditions : d'une part, être sorti de charge et d'autre part, comptabiliser 12 années de fonction au minimum.

Cher Dominique, en ce qui te concerne, c'est bien plus que 12 années que tu as siégé au sein de notre Assemblée! En effet, tenez-vous bien, avec 39 années passées sur nos bancs, tu es largement dans les conditions pour recevoir le titre honorifique de tes fonctions. Une longévité qui témoigne de ton dévouement envers notre institution provinciale.

Élu sur la liste PSC du District de Liège, tu as été installé Conseiller provincial en décembre 1978. D'octobre 1985 à mars 2017, tu as également siégé en qualité de Chef de groupe des Conseillers CDH-CSP.

Avocat, père de 5 enfants qui t'ont donné 6 merveilleux petits-enfants, tu as toujours été, cher Dominique, un ardent défenseur de l'institution provinciale.

Doté d'une vivacité d'esprit aigüe, tu es capable de réaliser plusieurs tâches en même temps, je vais y revenir, et toujours avec le sourire.

Tel un chat, tu parviens toujours à retomber sur tes pattes.

Au-delà de ce grand professionnalisme et de cette rigueur intellectuelle, tes nombreuses qualités humaines ont toujours été appréciées : sens de l'écoute, empathie, esprit fédérateur et subtil sens de l'humour.

Personne de conviction et de raison, précis dans tes actes et tes paroles, on peut compter sur toi, que ce soit dans le travail ou pour faire la fête. Tu as d'ailleurs toujours été un membre assidu de la 6ème Commission, il fut un temps où c'était la 11<sup>ème</sup>, Commission pour laquelle je me permets déjà de t'octroyer le titre de membre honoraire.

En cette fin d'année 2017, tu as pris la décision de quitter ton mandat de Conseiller provincial. Une décision sans doute mûrement réfléchie qui nous a toutes et tous, je dois bien te l'avouer, surpris, mais que, bien sûr, nous respectons.

Monsieur Drion, cher Dominique, je vais t'inviter à t'avancer afin de recevoir les titres de « Conseiller provincial honoraire » et « Chef de groupe honoraire » mais avant, je voudrais quand même vous annoncer une petite information entre Dominique et moi, c'est que régulièrement, pendant le Conseil, parfois je suis pressé, j'ai d'autres réunions après.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Et quand Dominique me disait je vais peut-être intervenir sur tel sujet, j'envoyais un sms « pas aujourd'hui, pas le temps » et il me répondait « ok, ça va, ce sera pour la prochaine fois ». C'était du temps où on avait 15 jours de session avec le budget et je te remercie en tout cas pour ton engagement et surtout ton efficacité, ton dévouement à la cause de l'Institution provinciale et sache que tu resteras toujours un ami pour tous les membres du Conseil provincial.

Le Conseil est-il d'accord de lui décerner ce titre honorifique : Unanimité et applaudissements.

(Remise du titre)

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? M. José SPITS, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. SPITS, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je ne vais évidemment pas rappeler tout ce vous venez de dire et qui est évidemment bien vrai. Je n'ai rien préparé, je n'ai pas de papier mais je voulais profiter de l'occasion, Dominique, ici aujourd'hui pour dire quelques mots à mon prédécesseur en tant que Chef de groupe et ami.

Voilà, c'est vrai que Dominique s'en est allé fin décembre, on est heureux évidemment d'accueillir Jean-Denis qui s'est installé tout à l'heure, quand certains s'en vont, d'autres arrivent, mais je voudrais aussi, appelons « un chat un chat », on a parlé du chat qui retombait sur ses pattes tout à l'heure, que ce départ, je l'ai dit quand André Gilles est parti, n'ait pas une connotation négative et qu'on se souvienne surtout de tout ce que Dominique, dans ses nombreuses années, a fait de manière positive et très positive parce que, on est parfois dans une société qui oublie le positif et le très positif par rapport à la Province de Liège qu'il aime et qu'il adore et qu'il aime toujours je le sais, et par rapport à mon groupe politique. Ça, je voulais vraiment le dire et vraiment en toute amitié.

Je sais qu'il a d'autres activités, de nombreuses activités, on se demandait d'ailleurs comment il parvenait à gérer tout, vous l'avez dit tout à l'heure, ses nombreuses activités lui permettent d'ailleurs maintenant de faire ce qu'il aime, je voudrais vraiment qu'il réalise sa vie en faisant ce qu'il aime et il y a des tas de choses à faire, surtout quand on est grand-père, j'en sais quelque chose, mais je voulais lui dire aussi parce que je lui ai servi à plusieurs reprises de chauffeur, qu'il a toujours mon numéro de téléphone, que de temps à autres, parce que c'est un homme prudent Dominique, quand il boit deux verres, il conduit toujours. Quand il boit le troisième, il s'abstient, il me passe ses clés et je lui ai, à l'occasion une fois ou l'autre, servi de chauffeur donc Dominique, n'oublie pas de m'appeler si tu as besoin de moi, fournis-moi le képi si tu veux, je te servais de chauffeur mais dans mon ... c'est un peu difficile de s'asseoir à l'arrière.

Mais je voulais aussi puisqu'on était dans les anecdotes tout à l'heure, raconter une anecdote et ça il ne m'en voudra pas si je le dis, le jour où il a fêté son départ comme Président d'Arrondissement et qu'il a passé la main à Vinciane ici présente, c'est vrai qu'il était plus prudent que je le reconduise chez lui, suivis de mon épouse dans ma voiture et quand je suis arrivé chez lui, Dominique m'a dit, au revoir, il est rentré chez lui et m'a laissé sa voiture et ses clés. J'ai dû le rappeler pour lui dire, écoute, je ne sais pas ce que je dois faire avec la voiture, est-ce que

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

je dois la rentrer dans un garage ou est-ce que je dois la laisser dans la rue ? Il était un peu distrait donc il était rentré en me laissant sa voiture.

Voilà, ce que je voulais tout simplement rappeler et souhaiter, en tout cas, bon vent mais je suppose, parce que je vois qu'il a un petit papier en main, qu'il ne va pas s'empêcher de venir dire un petit mot et ce sera à juste titre.

Un grand merci Dominique et bon vent dans ta nouvelle vie et félicitations pour tes plaquettes.

M. DRION, Conseiller provincial honoraire (à la tribune).- Je sais que votre Conseil a été, évidemment, presque long par rapport à d'autres réunions donc, je vais être relativement bref mais je suis évidemment très ému. Ce que vous venez de dire M. le Président, merci ! Puis José, merci ! Mais néanmoins, avant les remerciements, je voudrais simplement souligner que le concept où la tradition de l'honorariat est un excellent concept puisque nous entendons, de notre vivant, ce que vous pourriez éventuellement dire le jour de l'éloge funèbre.

Et donc, je vous dirais avec beaucoup de simplicité, si un jour ça devait arriver, c'est probable, M. le Président, vous-même ou votre successeur, soyez un peu plus modeste dans le propos, vous avez été excessif par rapport à ce que, modestement, je suis.

Nous sommes plus dans un moment festif puisque, aujourd'hui, des décorations, des médailles, des plaquettes, et puis l'honorariat pour le modeste serviteur de la Province que j'ai été, mais cela étant, je voudrais quand même vous livrer un sentiment et une réflexion.

Le sentiment, c'est notre mode politique qui évolue avec brutalité et j'ai l'impression que la parole donnée n'existe plus. Nous avons besoin simplement d'une parole pour avancer, pour développer un projet. Aujourd'hui, il me semble que cette parole n'existe plus et donc, soyez donc attentifs à l'engagement des uns et des autres, et au respect de la parole donnée.

Deux : Monsieur le Député provincial – Président, vous êtes aussi encore le Président de l'APW, puis-je vous faire une suggestion ? C'est d'organiser une formation pour celles et ceux qui ne connaissent pas la Province, ou qui font semblant de ne pas la connaître, et j'y créerais peut-être avec l'aide du Professeur Behrendt, une commission, ou un chapitre en tout cas, du cours de formation relativement à la capacité d'adaptation des Provinces.

Dois-je simplement sans être trop long, dire qu'en province de Liège, vous avez, nous avons ensemble, organisé cette adaptation et donc, vous présidez comme co-Président, plus directement, de Liège Europe Métropole, tout se développement de la supracommunalité.

Où trouve-t-on le même modèle d'adaptation ? Dois-je évoquer avec Robert et André, ce qui concerne les circuits courts ? Dois-je évoquer, si elle m'autorise à la formule, avec la première Dame de la Province Katty FIRQUET, cette transformation fondamentale dans tout ce qui touche la prévention et la santé,

Et donc, je vous souhaite bon vent.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018**

Je me laisse aller donc je termine en disant : un merci au Collège provincial, merci à votre Assemblée de m'avoir décerné ce modeste titre. Merci pour l'attention qui a été la vôtre à l'égard de l'action menée. Merci à Madame la Directrice générale, à l'ensemble de ses collaborateurs pour leur disponibilité et le suivi de nos différentes demandes. Et merci à notre Président, à mon cher Claudy, pour les mots qui viennent d'être prononcés à mon égard, c'est trop élogieux, vous le retiendrez donc pour l'avenir, cher Président.

Cela étant, je resterai ambassadeur de la Province, ambassadeur de la Province de Liège à qui je souhaite bon vent et merci.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Dominique, merci José.

**IX. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017**

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**X.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Avant de clore la séance publique de ce jour, je dois vous dire que le photographe souhaite faire des photos avec les décorés, avec leur groupe politique etc. donc Patrick va organiser tout ça.

Merci en tout cas pour votre soutien aux personnes qui ont été concernées aujourd'hui et surtout à toi Dominique pour l'excellent travail que tu as réalisé parmi nous. On le sait, tu resteras un ami et un ami de la Province.

Merci à toutes et tous, bonne fin de journée.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 22 février 2017 à 15H00.

La réunion publique est levée à 17H15'.